

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

**MAIRIE DE CEVINS**

**☎ 04.79.38.20.28**

**Fax 04.79.38.26.59**



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 6 Septembre 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 12

Votants : 14

### Absents :

Mme Annie COMBAZ.

### Excusés :

M. Samuel DELTOUR donnant pouvoir de vote à Mme Nadège PAILLARDIN,  
M. Jean MARQUES donnant pouvoir de vote à M. Karim AMELLAL,  
M. Sébastien PIVIER donnant pouvoir de vote à M. Denis FORNEROT.

### Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

**Compte rendu rédigé par M. Karim AMELLAL et approuvé par M. Bernard PIVIER (pendant sa présence) et Mme Nadège PAILLARDIN.**

En raison de la présence d'administrés concernés par certains dossiers à l'ordre du jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de traiter en début de séance, les deux points suivants :

- Vente Consorts HYBORD et POINTET / Commune de Cevins.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre à sa charge la moitié des frais de l'acte de vente consentie par les consorts POINTET et HYBORD au profit de la commune, qui s'élèvent à 900.00 €, pour les parcelles n° G2431 (158 m<sup>2</sup>), n°G2413 (68m<sup>2</sup>), et n°G2429 (1m<sup>2</sup>), situées sur l'Impasse des Vergers,

- de prendre à sa charge la moitié des frais d'acquisition au prix de 0.50 €ur le m<sup>2</sup> (pour 227 m<sup>2</sup> soit la moitié de 113.50 €ur.),
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier, traité par les notaires Me Sophie LAVOREL et Me Raphaël GUILLAUD.

#### - Autorisations d'urbanisme et infractions constatées pour des travaux non autorisés :

Suite au courrier envoyé par un administré aux élus et à son intervention orale lors de la réunion pour signaler la construction d'un abri de jardin sans autorisation, et de surcroît sur une parcelle située en zone agricole protégée, le Maire répond avoir connaissance du dossier et avoir envoyé un courrier à la personne concernée. Il ajoute avoir connaissance d'une manière générale de plusieurs autres infractions d'urbanisme sur la commune pour des travaux, n'ayant fait l'objet d'aucune demande d'autorisation.

Pour information, l'article L480-4 du code de l'urbanisme stipule que les infractions d'urbanisme sont définies par « toute exécution de travaux ou d'utilisation du sol en méconnaissance des obligations imposées » par la réglementation en vigueur (code de l'urbanisme, PLU).

S'en suit un débat, où les élus décident de se réunir ultérieurement pour étudier au cas par cas les différentes infractions constatées sur la commune, selon leur importance et leur gravité, avec d'une part les situations où une régularisation administrative est possible et d'autre part celles où une démolition est inévitable. A l'issue de cette réunion, des courriers pourront être envoyés, et si nécessaire, le Maire pourra dresser un procès-verbal (articles L 480-1 et L 480-4 du code de l'urbanisme).

Egalement, certains élus expriment leur mécontentement par rapport au périmètre de protection de l'Eglise, dans lequel tous les projets de construction et d'aménagement sont instruits par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les élus expliquent que certains administrés sont découragés en raison de la complexité de la procédure de demande d'autorisation, des délais d'instruction longs, et parfois des incohérences des décisions de l'ABF.

Ces deux points étant traités, le Conseil Municipal reprend l'ordre du jour établi, et désigne à l'unanimité Mme Nadège PAILLARDIN en tant que secrétaire de séance.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :**

##### - Eboulement sur la route du Charvet :

Les travaux de minage et de terrassement (dégagement de l'éboulement) sont terminés, et ont été réalisés par le groupement d'entreprises MARTOÏA TP et BASSO TRAVAUX EN MONTAGNE, pour un coût total final de 53 245.92 €ur. TTC. Une plus-value correspondant au minage et au dégagement d'un bloc situé en amont de l'éboulement, a été ajoutée au devis initial.

La demande de subvention auprès du Conseil Général (effectuée au titre du FREE) est toujours en cours.

L'alpagiste, pour qui le Conseil Municipal, avait annulé le loyer de la Grande Maison à titre exceptionnel pour la saison 2013, a envoyé au Conseil Municipal un courrier de remerciements.

La réunion de réception des travaux, avec les élus, les entreprises, et le RTM (ONF), aura lieu Lundi 16 Septembre 2013 à 18h.

- Voirie communale : enrobés/gravillonnages, marquages au sol.

L'entreprise EIFFAGE TP a réalisé les travaux d'enrobés sur la rue du 10 Août 1944, pour un coût total final de 12 011.43 € TTC, et sur la route Napoléon, pour un coût total final de 18 900.99 € TTC (plus-value de 800.00 € HT pour le remplacement de deux tampons fontes du réseau des eaux pluviales en grille fonte et mise à niveau).

La réfection superficielle des voiries en emploi sur l'ensemble de la partie basse de la commune (gravillonnage) a également été réalisée par la même entreprise pour un coût total final de 17 124.33 € TTC. Ce montant comprend la réfection de la tranchée dans la cour de l'école.

L'entretien de la partie haute de la commune (route des hameaux) sera également étudié, assez rapidement par la commission travaux. Cela avait été mis en attente volontairement suite aux travaux sur la route du Charvet.

La campagne de marquage au sol a été réalisée par l'entreprise AXIMUM, qui s'est chargée également de l'implantation des chicanes devant la Mairie et l'Ecole, et de l'aménagement devant l'Eglise pour un coût total final de 23 170.71 € TTC.

M. Bernard PIVIER quitte la séance à 20h15.

- Aménagement devant l'Eglise, et restauration de la façade du cimetière :

Les travaux d'aménagement devant l'Eglise sont terminés et ont eu pour objectif de sécuriser l'entrée du cimetière et de l'Eglise pour les usagers. Les travaux de restauration du mur du cimetière ont quant à eux été réalisés par l'entreprise CF Concept pour un coût total final de 20 544.05 € TTC (plus-value de 600.00 € HT par rapport au devis initial, correspondant à la réfection des contres-marches de l'entrée principale). Les travaux ont été réceptionnés le 20 Août 2013.

A noter que la réfection de l'entrée principale a été réalisée par les employés communaux en pavés.

- Aménagement devant l'Ecole et la Mairie (chicanes) :

Les travaux pour l'implantation des trois chicanes devant l'Ecole et la Mairie, ont été réalisés par l'entreprise AXIMUM (inclus dans le montant de la facture susmentionnée) et ont été réceptionnés le 04 septembre 2013.

Ces travaux avaient pour objectif de prévenir et réduire la vitesse excessive sur cette route fréquentée par les piétons, particulièrement les écoliers, les riverains et les administrés qui se déplacent en Mairie.

- Bâtiment de la Fruitière :

Les travaux de rénovation de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage ont démarré et ont bien avancé. Pour rappel, les entreprises retenues sont : GTE pour le lot électricité, l'entreprise FORT pour le lot peinture/sols, et l'entreprise PLOMBERIE-CHAUFFAGE (Eric Léger) pour le lot plomberie. A noter qu'ERDF prévoit son intervention pour les travaux de branchement à la fin septembre / début octobre, pour un montant de 1 999.08 € TTC.

Sur cet appartement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à 600 €ur. mensuels hors charges, et de prendre en charge la plus-value de 654.31 €ur TTC pour le remplacement de la baignoire.

- Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau et des captages : présentation du rapport de l'entreprise.

Le Maire présente les rapports des deux interventions de la SARL ARINA en Juin et en Août sur les réservoirs d'eau et des captages. Une intervention complémentaire a été sollicitée auprès de l'entreprise pour une détection de fuite sur le réseau communal d'eau potable à Bornand.

**PROJET DE MICROCENTRALE SUR LE TORRENT DE LA GRUVAZ :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable (à 8 voix pour, et 4 voix d'abstention), sur le dossier de demande d'autorisation déposé en Préfecture par l'entreprise SUMATEL. Le dossier complet est consultable en Mairie sur demande.

Il convient de préciser que ce projet avait été initié et approuvé par la précédente municipalité lors de la délibération n°020/08 de la séance du 29 février 2008.

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), rédigé par Arlysère, qui a accompagné la commune pour définir le périmètre d'investigation (principaux « pôles de vie »), et recenser les non-conformités.

La commission travaux se chargera d'étudier et planifier dans le temps les différentes mesures à appliquer pour mettre en conformité la commune à la réglementation en vigueur.

**RESERVATION DE LA SALLE DES FÊTES :**

- Cours de danse :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention d'occupation de la salle des fêtes pour l'association Loi 1901 « Je dis danse », à partir du 12 septembre 2013 jusqu'au 26 Juin 2014 inclus, tous les jeudis soirs de 18h30 à 22h00, et autorise le Maire à signer les documents afférents.

- Cours de Zumba/Fitness :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition la salle des fêtes pour l'association Loi 1901 « Art fighting & forms », à partir du 17 septembre 2013 jusqu'au 24 juin 2014 inclus, tous les mardis soirs de 18h30 à 22h00, et autorise le Maire à signer la convention d'occupation aux mêmes conditions que la précédente.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Dossier Bar des Amis :**

Le Maire explique avoir rencontré Mme la sous-préfète Mardi 06 Août 2013 au sujet du dossier du Bar des Amis. Le Maire explique avoir ensuite fait intervenir un bureau d'études pour évaluer la capacité portante de la dalle où sont organisés les concerts.

ETBA (Etudes Techniques du Bâtiment) qui s'est rendu sur site le 7 août, et après vérification par le calcul de la dalle basse en B.A. de 17 cm d'épaisseur, constituée d'IAO 140 et 180, affirme que « la dalle est capable de reprendre les charges d'exploitation relative à une salle de restauration/spectacle, conformément à la norme Française NF P 06-001 actuellement en vigueur ». Ainsi, la dalle est vérifiée pour supporter une charge d'exploitation de 292 kg/m<sup>2</sup>.

Le coût de cette intervention est de 897.00 € TTC.

### **- Installation d'une caméra de surveillance à l'Agence Postale.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux devis obtenus pour l'installation d'une caméra de surveillance à l'Agence Postale, et retient la proposition de GTE pour un montant de 1259.75 € TTC (caméra + écran de visualisation). La Poste s'est engagée pour prendre à sa charge 1 000 Euros.

### **- Demande de stage du 19 mai au 27 juin 2014 : école maternelle / cantine –garderie :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de stage d'une durée de 6 semaines au sein de l'école maternelle et cantine-garderie, d'une jeune Cevinoise, en classe de seconde professionnelle « Accompagnement Soins et Services à la personne » au Lycée professionnel le Grand Arc, du 19 mai 2014 au 27 juin 2014.

### **- Résiliation de contrats SFR Mobile.**

Le Conseil Municipal est informé de la résiliation des contrats SFR Mobile suivants pour non-utilisation : TIO255, TWU694 et RIM553 (fin des abonnements au 29 Juin 2013).

### **- Demande d'organisation d'un Ball-Trap sur la Commune.**

Après avoir pris connaissance de la demande d'organisation d'un Ball-Trap de campagne sur deux jours à la carrière des Chavonnettes courant avril/mai, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un accord de principe au comité Savoie Ball-Trap d'Albertville, sous condition que le voisinage proche ne soit pas dérangé par le bruit, et que toutes les autorisations soient recueillies (EDF, Gendarmerie, Préfecture, Assurances). Le président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Cevins devra également être informé.

- Autres :

Tests au fumigène :

Dans le cadre du diagnostic des réseaux d'assainissement initié par le Syndicat des Vernays, le Conseil Municipal est informé du lancement d'une campagne de tests au fumigène le 16 septembre 2013 (ou reportée entre le 17 et 20 septembre en cas d'intempéries), au lotissement Claudius Poux, Rubellin, Les Vernays, La Roche et les Marais. Ces tests, qui consistent à injecter un fumigène dans les réseaux d'assainissement et à rechercher les raccordements défectueux, visent à supprimer les eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, responsables de la surcharge des réseaux et de l'unité de traitement.

Vente ancienne Lame de Déneigement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre l'ancienne lame de déneigement au prix de départ de 1500 €uros. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie. Une annonce sera publiée sur Internet, et sera affichée dans la commune.

Départ à la retraite de Patrice BEUVE (ONF) :

Le Conseil Municipal est informé du départ à la retraite de M. Patrice BEUVE (ONF), le 18 Décembre 2013, et décide à l'unanimité d'organiser un pot de départ le Vendredi 13 Décembre 2013 à 19h à la salle des fêtes, pour l'ensemble des services rendus à la Commune. Les Cevinois intéressés seront conviés à cette cérémonie par voie d'affichage.

Actes incivilités :

Le Conseil Municipal prend connaissance et déplore les actes d'incivilités qui se sont produits dans la nuit du 13 au 14 Juillet aux Cours : bouche d'incendie ouverte et cuves de récupération des eaux pluviales percées.

Questions diverses orales :

Mme Nadège PAILLARDIN demande à ce que l'on respecte la réglementation sur les places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les parkings communaux (notamment celui en face de la Mairie), et que seules les personnes concernées, détentrices d'une carte de stationnement prévue à cet effet, puissent s'y garer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h15.

CEVINS le 10 Septembre 2013.

**Le Maire,**

Karim AMELLAL